



**MAIRIE DE CHAMPLAN**  
91160

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département de l'Essonne



*Avis à la Population numéro 1 – 30 octobre 2020*

**Mise en place d'un nouveau confinement à partir du vendredi 30 octobre et jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre minimum, sur demande du Président de la République pour lutter contre l'épidémie de COVID-19**

**Récapitulatif des mesures concernant la ville de Champlan :**

- **Mairie et Services Techniques** : mise en place d'un fonctionnement exceptionnel et immédiat.

**La ville maintient la continuité du service public.** Les services municipaux restent joignables par téléphone et mail pour renseignements ou prises de rendez-vous sur les amplitudes horaires d'ouverture indiquées ci-dessous. **En cas de rendez-vous, ces derniers sont organisés à la bibliothèque, accès par la cour arrière de la mairie.**

☎ **Mairie : 01 69 74 86 60** - La mairie adapte ses horaires durant le confinement :

**Lundi** de 13H30 à 17H, **Mardi** de 8H30 à 11H45 et de 13H30 à 17H, **Mercredi** de 8H30 à 11H45,

**Jeudi** de 8H30 à 11H45 et de 13H30 à 17H et **vendredi** de 13H30 à 16H30

*Fermé les samedis, mise en pause de la nocturne du mardi*

☎ **Services Techniques : 01 64 54 94 06** du lundi au vendredi, de 8H à 12H et de 13H30 à 16H30



Mail : [contact-mairie@ville-champlan.fr](mailto:contact-mairie@ville-champlan.fr)

- **Ecole maternelle des Saules et groupe scolaire de la Butte** : les écoles sont ouvertes. Les temps périscolaires et la restauration sont assurés pour les écoliers des deux écoles selon un protocole sanitaire adapté.

- **Accueil de Loisirs** : ouverture selon les modalités habituelles (de 8H à 18H).

- **Equipements publics** : le Gymnase (Sans exception pour les accueils de mineurs), l'Espace Jeunes, le Relais Intercommunal d'Assistants Maternels du Moulin, le Conservatoire Municipal de Musique, les Courts de Tennis municipaux, le Terrain de Foot, la Bibliothèque, l'Atelier Peinture, le Labo Photos et la Salle Polyvalente sont fermés immédiatement. Les activités de loisirs et associatives sont toutes suspendues jusqu'à nouvel ordre.

- **Parcs Municipaux et Cimetière** : les parcs municipaux Gravelin, Boyer et de la Butte Chaumont restent ouverts. Les Parcs de Gravelin et Boyer sont ouverts de 8H à 20H selon les modalités habituelles. Le cimetière de Champlan reste également ouvert.

- **Séniors** : la continuité du portage des repas des Séniors et l'accompagnement des plus fragiles sont maintenus par les services municipaux. Les navettes mises en place par le CCAS pour Auchan et le marché de Longjumeau sont pour l'instant maintenues. En revanche, les cours de gym douce et d'informatique sont suspendus. Une aide aux courses essentielles est mise en place par le CCAS de la commune pour les personnes isolées ou rencontrant des difficultés ne pouvant être résolues par leur famille ou leurs proches, contact par téléphone au 01 69 74 86 60.

**Inscrivez-vous sur notre site Internet à l'ALERTE SMS mise en place par la ville pour bénéficier des informations les plus urgentes. Merci de consulter régulièrement le site Internet de la commune [www.ville-champlan.fr](http://www.ville-champlan.fr) ou la page Facebook Officielle de la ville qui sont mis à jour en fonction des actualités sur notre territoire.**

Toute correspondance doit être transmise impersonnellement à Monsieur le Maire de CHAMPLAN

Place de la Mairie - 91160 CHAMPLAN

☎ 01.69.74.86.60 OU 86.51 - 📠 01.69.10.09.28 - 📧 [contact-mairie@ville-champlan.fr](mailto:contact-mairie@ville-champlan.fr)